

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents : 7**

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

**Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET**

**Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD**

**Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ**

**Christophe RUET donne pouvoir à Nicole FAURE**

**Votants : 10**

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2024-57 : PROJET DE REAMENAGEMENT DU SITE « TROU BEANT »**

Le Club Alpin Français nous a adressé une demande pour réaménager le site d'escalade en milieu naturel dit « Le Trou Béant », situé en amont de l'ancienne route de Villard Reymond avant la traversée du pont du Courbarey.

Ce lieu n'est pas classé en zone Natura2000 et aujourd'hui en désuétude. Il est propice à la pratique d'escale en glace et dry-tooling.

La falaise porte encore des traces d'équipements qui témoignent d'une pratique historique du site. Cette falaise de par son emplacement, ses qualités intrinsèques, et par son grand potentiel mériterait d'être aménagée et équipée. Et ce afin de profiter au plus grand nombre (amateur, débutants et confirmés) comme un lieu de pratique et/ou d'entraînement à la fois accessible, agréable et "sécurisé". Entendons que le terme "sécurisé" doit être compris dans le contexte de la pratique de l'escalade.

A noter que les activités d'escalade sur glace et de dry-tooling rencontrent actuellement un essor sans précédent. Dans ce contexte, l'aménagement du Trou Béant contribuerait sans aucun doute au rayonnement du territoire de l'Oisans à travers cette discipline en devenir.

Pour le réhabiliter :

Intervention de techniciens et de bénévoles du CAFPDO pour le réaménagement du site :

- Mis en place de broches inox pour la progression en sécurité.
- Sécurisation et purge des blocs instables.
- Aménagement des alentours (Chemin d'accès, élagage, etc).

Pour ce, le CAF sollicite la commune d'Ornon pour une aide financière de 300€.

La commune pour être dégagée de toute responsabilité en cas d'accident conventionnera avec le CAF de l'Oisans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** l'aménagement du « Trou Béant »,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le CAF,

**AUTORISE** le versement de la subvention pour un montant de 300€.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

Le Maire,  
Nicole FAURE

